COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

DU 6 janvier 2026 AU 17 février 2026

LA MUNICIPALITÉ DÉCIDE

6 JANVIER 2026

Direction générale de la mobilité et des routes, demande de subvention cantonale

De soumettre à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) une demande de subvention cantonale pour l'aménagement d'un trottoir le long de la Route Neuve.

Ofisa Informatique SA, contrat d'hébergement solution eSéances

De signer le contrat d'hébergement avec Ofisa Informatique SA pour la solution eSéances pour un montant annuel de Fr. 800.- (HT).

20 JANVIER 2026

Reptiles du monde SA, demande d'autorisation pour la pose temporaire de banderoles publicitaires

D'autoriser, à la société Reptiles du Monde SA, la pose de banderoles sur le territoire communal aux conditions suivantes :

- Respecter en tous points la réglementation en vigueur,
- Retirer les banderoles après la manifestation.

Lauber machines agricoles Sàrl, offre AN-00536 pour l'achat d'une tondeuse Gianni Ferrari GTS 230 BWH 4x4 diesel

D'adjuger à la société Lauber machines agricoles Sàrl l'achat d'une tondeuse Gianni Ferrari GTS 230 BWH 4x4 diesel pour un montant de Fr. 29'800.- (TTC).

27 JANVIER 2026

Iseli Energie SA, devis No SAV 118590 pour la fourniture de segments de grilles et turbine d'aspiration

D'adjuger à la société Iseli Energie SA la fourniture de segments de grilles et turbine d'aspiration destinés à la chaufferie du bâtiment du Collège pour un montant de Fr. 1'158.85 (TTC).

Laboratoire Anesa SA, devis LAVEY260126 concernant les analyses d'eau pour l'année 2026

D'adjuger au Laboratoire Anesa SA le mandat pour les analyses d'eau pour l'année 2026 pour un montant de Fr. 5'467.30 (TTC).

3 FÉVRIER 2026

Forces Motrices de l'Avançon, autorisation pour la pose d'une armoire de distribution au DP No 1032

De signer l'autorisation des Forces Motrices de l'Avançon pour la pose d'une armoire de distribution, de régulation et de relevé de données et de canalisations souterraines d'électricité basse tension et fibre optique au DP No 1032.

10 FÉVRIER 2026

Déclaration d'engagement pour la convention-programme dans le domaine des forêts et le Plan climat vaudois

De signer la déclaration d'engagement lors de la réalisation de travaux forestiers à respecter les conditions des directives d'application et instructions relatives aux prestations subventionnées dans le cadre de la convention-programme 2025-2028 dans le domaine des forêts ainsi que dans le cadre du Plan climat vaudois 2022-2031.

17 FÉVRIER 2026

ARASAPE, modifications des statuts de l'AJE

D'informer l'ARASAPE qu'après examen du dossier transmis concernant les modifications des statuts de l'AJE, elle a décidé d'accepter les statuts tels que proposés et n'a pas de remarques particulières à formuler.

GEOTEST SA, offre No OF2225128.1a pour les prestations géotechniques concernant la réfection du mur d'enceinte sud-ouest du cimetière

D'adjuger à la société GEOTEST SA les prestations géotechniques concernant la réfection du mur d'enceinte sud-ouest du cimetière pour un montant de Fr. 8'194.00 (TTC).

Orcef SA, offre pour les travaux géométriques du mur du cimetière

D'adjuger à la société Orcef SA les travaux géométriques du mur du cimetière pour un montant de Fr. 2'740.- (HT).

Tissières SA, offre No EVA D-5406-1 pour l'investigation historique et le cahier des charges d'investigation technique de l'ancienne décharge "La Scie"

D'adjuger à la société Tissières SA le mandat d'investigation historique et le cahier des charges d'investigation technique selon l'Ordonnance sur l'assainissement des sites pollués de l'ancienne décharge "La Scie" pour un montant de Fr. 5'275.30 (TTC).

LA MUNICIPALITÉ PREND ACTE

6 JANVIER 2026

AGEPP SA, communication aux actionnaires

D'une lettre de la société AGEPP SA qui l'informe que l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a refusé de lui accorder la subvention pour la phase 2, laquelle aurait permis d'identifier précisément la localisation du productible en proximité du puits de forage par le biais d'études sismiques. Après une analyse approfondie, le conseil d'administration d'AGEPP a décidé de ne pas engager de recours contre la décision de l'OFEN. Toutefois, afin de maintenir autant que possible la valeur des activités et résultats acquis à ce jour au bénéfice des actionnaires, le conseil d'administration d'AGEPP SA a mandaté la société Géo-Energie Suisse pour examiner l'ensemble des possibilités techniques et stratégiques. Le résultat de cette étude est attendu pour le mois d'avril 2026.

20 JANVIER 2026

Commune de Saint-Maurice, déblaiement hivernal du pont sur le Rhône - DP 1030 - RC 711-CS

D'une lettre de la commune de Saint-Maurice qui l'informe qu'après vérification auprès de la section des travaux publics et espaces verts, elle a bien la charge de l'entretien hivernal du cheminement piétonnier du pont sur le Rhône, reliant Lavey-Village à Saint-Maurice. Elle l'informe qu'une attribution particulière sera désormais prêtée à l'entretien hivernal de cet itinéraire, afin que chaque usager puisse l'emprunter en sécurité.

Conseil d'Etat, contrôle des normes incendies dans les établissements LADB (loi sur les auberges et débits de boissons)

D'une lettre du Conseil d'Etat adressée aux municipalités concernant le contrôle des normes incendies dans les établissements LADB, à la suite de l'incendie tragique de Crans-Montana qui a douloureusement marqué ce début d'année. Il informe que les communes sont chargées de contrôler le respect des prescriptions de protection incendie de l'AEAI pour tous les établissements soumis à la LADB et situés sur leur territoire. Il rappelle également que lors des visites de contrôle, la commune doit notamment vérifier les aspects suivants :

- Respect du contenu et des charges du permis de construire et du permis d'utiliser (correspondance entre le dimensionnement des issues de secours et le nombre de personnes admises, absence de transformation / travaux non déclarés depuis la dernière autorisation, matériaux utilisés, etc.)

- Issues de secours ouvrables facilement en tout temps et en une seule manipulation, signalisation du sens de fuite facilement identifiable

- Formation des employés à l'application des procédures (évacuation, lutte contre le feu, etc.)

La commune peut déléguer cette tâche à des tiers, par exemple un bureau technique.

DGE, ancienne décharge de la "Combe"

D'une lettre de la Direction générale de l'environnement (DGE) qui l'informe que l'ancienne décharge de la "Combe" est inscrite au cadastre des sites pollués en tant que site "pollué, ne nécessitant ni surveillance ni assainissement". Etant une ancienne décharge de la commune de Lavey-Morcles, elle devra procéder à réaliser une investigation préalable à la suite de la modification de son statut en site "pollué, investigation nécessaire".

10 FÉVRIER 2026

UNINE, demande d'exploitation des parcelles No 1 et 260

D'une lettre de l'Université de Neuchâtel (UNINE) qui demande à nouveau l'autorisation d'utiliser les placettes déjà existantes situées sur les parcelles No 1 et 260, respectivement à Morcles et à Riondaz, durant les mois d'été.

DGAIC, péréquation 2025 - décompte final - étapes à venir

D'une lettre de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) qui l'informe que le prochain décompte final des charges péréquatives sera le premier sous le régime de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV). Elle lui transmet également quelques informations utiles concernant les étapes à venir.

DGAIC, campagne "Pour ma commune" - lancement du 2ème acte pour la promotion du vote

D'un e-mail de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) qui l'informe que l'acte No 2 de la campagne "Pour ma commune", dédiée à la promotion de la participation au vote, a été officiellement lancé à l'approche du premier tour des élections communales du 8 mars 2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : Mario Da Silva

La Secrétaire : Alexandra Robyr